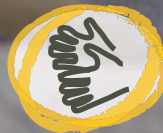
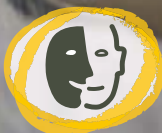




RÉPERTOIRE DES SERVICES

à l'usage des personnes
en situation de handicap





Depuis plus de 30 ans, la Ville d'Angers s'inscrit dans une politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap afin de faciliter leur vie quotidienne. Un partenariat fort s'est construit au fil du temps avec les associations de personnes

handicapées qui suscitent, accompagnent les réflexions et les initiatives mises en œuvre par les services municipaux et communautaires.

Grâce à ce répertoire, chaque citoyen peut s'informer et participer pleinement à la vie de la cité. Il recense les numéros, adresses et liens utiles en matière de droits et démarches, transports, éducation, culture, sports, tourisme...

En espérant que cet outil vous sera utile, je vous assure de ma volonté de poursuivre avec vous la construction d'une ville solidaire, accueillante et ouverte à tous.

Jean-Claude Antonini
Maire d'Angers
Président d'Angers Loire Métropole

SOMMAIRE

Informations générales	p. 4
Déplacements	p. 11
Logement	p. 15
Services à domicile.....	p. 17
Enfance.....	p. 20
Sports et loisirs.....	p. 22
Culture	p. 24
Tourisme / loisirs.....	p. 30
Autres liens utiles	p. 34



Des pictogrammes pour mieux comprendre à qui s'adressent les services



Handicap
moteur



Handicap
visuel



Handicap
auditif



Handicap
mental



Langue des Signes
Française (LSF)





INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aménagement de la Ville

Conformément à la loi du 11 février 2005, la Ville d'Angers a réalisé un travail important de diagnostic de l'état d'accessibilité de ses espaces publics et des Etablissements Recevant du Public dont elle est propriétaire. Sur le plan interactif du site Internet de la Ville, un onglet renseigne sur l'accessibilité des équipements municipaux (cette rubrique est en cours d'actualisation).

Sur sollicitation des associations ou des Angevins en situation de handicap, des aménagements pour faciliter l'accessibilité peuvent être étudiés : feux sonores, abaissés de trottoir, places de stationnement adapté...

Des actions sont également engagées sur la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public non municipaux en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires et la Chambre de Commerce et d'Industrie ou des logements sociaux en partenariat avec les bailleurs.

Pour améliorer la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap, les réponses techniques ne suffisent pas ; le personnel municipal bénéficie également d'actions de formation spécifiques : connaissance des différents types de handicap, accueil des personnes handicapées...

Direction Santé Publique
2 bis rue des Ursules – 49000 ANGERS

Tél : 02 41 05 44 36

handicap.dsp@ville.angers.fr

Accessibilité des équipements :

[http://www.angers.fr/Vie pratique](http://www.angers.fr/Vie_pratique)

Plan cartographie

Plus d'information pour les professionnels :

**[http://www.angers.fr/vie-pratique/
environnement/etablissement-recevant-
du-public-securite-incendie-accessibilite
/index.html](http://www.angers.fr/vie-pratique/environnement/etablissement-recevant-du-public-securite-incendie-accessibilite/index.html)**



Concertation

La mise en œuvre de la politique municipale s'appuie sur l'expertise d'usage des associations de personnes en situation de handicap. Deux instances peuvent faire des propositions :

- La **Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées** dresse l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics ; elle recense également l'offre de logements accessibles.
- Le **Conseil Local des personnes en situation de handicap** travaille sur l'accessibilité citoyenne. Il a notamment abordé la sensibilisation des Angevins au handicap, la médiation culturelle et l'accessibilité numérique. Il a récemment rédigé un guide pratique afin de donner à chacun des clefs pour accueillir et accompagner au mieux les personnes handicapées

En savoir plus sur les instances :

<http://www.angers.fr/projets-et-politiques/democratie-participative/les-instances-et-demarches-participatives-a-l-echelle-de/conseil-local-des-personnes-en-situation-de-handicap>

Le guide « Vivre Ensemble : avec ou sans handicap » : www.angers/handicap

Rencontre avec les élus

Les réunions publiques sont rendues accessibles.

Dans les rencontres personnelles entre un élu et une personne en situation de handicap, la ville, sur demande de la personne, prend en charge les éventuelles aides techniques (boucle magnétique) ou humaines (interprète en LSF, preneuse de notes).

La salle du Conseil Municipal est équipée d'une boucle magnétique.

Tél : **02 41 05 44 36**
handicap.dsp@ville.angers.fr

Rencontre avec un élu :
<http://www.angers.fr/vie-pratique/social-sante/les-personnes-en-situation-de-handicap/vos-premiers-contacts/les-services-publics/index.html>

Notes : _____



Formalités administratives

L'Hôtel de Ville est accessible aux personnes à mobilité réduite et l'accueil est équipé d'un système d'amplification sonore pour les personnes malentendantes (appareillées ou non).

Pour les personnes ayant des difficultés de déplacement, certaines prestations peuvent être effectuées à domicile (demande de carte d'identité, légalisation de signature...)

Les bureaux de vote sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ; un service de transport est organisé gratuitement pour leur permettre de s'y rendre.

Hôtel de Ville
Boulevard de la Résistance et de la Déportation
CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 02
Tél : **02 41 05 40 00**

Plus d'information :
<http://www.angers.fr/la-mairie/la-mairie-nous-contacter/index.html>

Notes : _____

Emploi

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, les emplois proposés par la Ville d'Angers sont ouverts aux candidats en situation de handicap remplissant les conditions statutaires requises. Elles sont notamment publiées sur le site internet de la Ville.

Direction des Ressources Humaines

14 Place Imbach

49000 ANGERS

Tél : **02 41 05 46 23 - accueilDRH@ville.angers.fr**

Offres d'emploi :

<http://www.angers.fr/la-mairie/offres-d-emploi/index.html>

Pôle Emploi :

<http://www.pole-emploi.fr/accueil/>

Notes : _____

Location de salles municipales

La Ville d'Angers met, à la disposition des associations et des particuliers, des salles ; un dépliant mentionne celles qui sont accessibles.

Plus d'information :

<http://www.angers.fr/la-mairie/la-mairie-nous-contacter/salles-municipales-a-louer/index.html>

Renseignements et réservations

Contacts : Tél : 02 41 05 40 73

• Par courrier à Hôtel de Ville

Service des Relations publiques,
Bd de la Résistance et de la Déportation
CS 80011 - 49020 ANGERS CEDEX 02

- Directement à l'hôtel de Ville au Service des Relations publiques, Hall porte 18

Notes : _____





DÉPLACEMENTS



Transports collectifs

Tramway / Bus

Les rames, arrêts et distributeurs de tickets du tramway sont accessibles.

Le réseau des bus est progressivement rendu accessible par Angers Loire Métropole.

Des versions adaptées du film « *Tramway les bons réflexes* » sont disponibles.



Angers Loire Métropole

Tél : **02 41 05 58 81**

Agence Clientèle IRIGO

Place Lorraine – 49000 Angers

Tél : **02 41 33 64 64** - contact@irigo.fr

Les lignes accessibles et Le guide de l'accessibilité :

<http://bustram.irigo.fr/pages/index.php?page=accessibilite>

Film : « Tramway, les bons réflexes » :

<http://www.irigo.fr/transports-en-commun/les-bons-reflexes/le-film/>

<http://www.irigo.fr/index.php?id=56093>

Transports adaptés

« *Irigo Handicap Transport* » permet aux personnes à mobilité réduite de se déplacer de porte à porte sur inscription et réservation.

Keolis Val-de-Maine

Rue du Bois Rinier
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou
Tél : **02 41 27 29 29** - reservation@irigo.fr

Irigo Handicap Transport :

<http://handicap.irigo.fr/>

En voiture

Des emplacements réservés aux personnes titulaires d'une carte européenne de stationnement sont disponibles sur le domaine public et dans les parkings.



La carte des emplacements adaptés

http://parking.handicap.fr/places-de-parking.php?sel_sch_city=angers

Les parkings publics :

<http://www.sara-angers.fr/stationnement1.htm>



A pied

De nombreux carrefours de la Ville sont équipés de feux sonores. La télécommande permettant de les activer est mise à disposition par la direction de la Voirie, moyennant une location annuelle.



Direction de la Voirie

58 bd du Doyenné

49100 ANGERS

Tél : **02 41 21 54 00** - voirie@ville.angers.fr

Notes : _____





LOGEMENT



Accueil logement Angers Loire Métropole

Accueil logement enregistre les demandes de logement HLM, conseille et oriente les personnes âgées ou en situation de handicap vers *Accueil habitat adapté*.



Angers Loire Métropole

Accueil Logement

68, rue du Mail - 49100 Angers

Tél : **02 41 05 50 55** - accueilhabitatadapte@orange.fr

Accueil Habitat Adapté (dans les locaux du Comité de Liaison des personnes en situation de Handicap)

14, place Imbach - 49100 Angers

Tél : **02 41 88 77 15** - accueilhabitatadapte@orange.fr

Habitat Facile à Vivre

La ville d'Angers est partenaire du dispositif qui a pour but de former des entreprises du bâtiment à l'adaptation des logements aux handicaps et au vieillissement.

CAPEB

Accueil Logement

Tél : **02 41 36 83 68** - capeb@capeb49.fr

La liste des entreprises formées

<http://www.capeb-maineetloire.com/web/index.php>





SERVICES À DOMICILE



Aide à la vie quotidienne

Le service de soutien à domicile intervient auprès des personnes ayant besoin d'une aide pour accomplir les activités de la vie quotidienne (soins personnels, promenade, courses...). Un portage de repas à domicile peut également être mis en place.



Centre Communal d'Action Sociale - CCAS **Service de soutien à domicile**

25 boulevard Beaussier - 49100 Angers

Tél : **02 41 44 37 87** - ssad@ville.angers.fr

Aide au projet

C'est une aide sociale facultative permettant un soutien financier à un projet personnel ou professionnel (adaptation du logement, frais d'optique, appareillage auditif...).

Pôle Action Sociale

Boulevard de la Résistance et de la Déportation
CS 80011

49020 Angers cedex 02

Tél : **02 41 05 49 49**

Plus d'information :

<http://www.angers.fr/vie-pratique/social-sante/le-ccas/le-centre-communal-d-action-sociale-d-angers/index.html>



Service d'Animation et Vie Sociale

Des animations accessibles sont organisées tout au long de l'année.
Retrouvez le programme dans le journal « Bords de Maine ».

Service d'Animation et Vie Sociale

Espace Welcome
4 Place Maurice Saillant
49000 Angers
Tél : **02 41 23 13 31** - espace.welcome@ville.angers.fr

Programme des animations :
<http://www.angers.fr/actualites/publications/bords-de-maine/index.html>

Aide aux aidants d'un proche de plus de 60 ans.

Pour accompagner les aidants, des actions d'information, d'échanges, de détente sont organisées.

Centre Local d'Information et de Coordination CLIC

Espace du Bien Vieillir Robert Robin
16 bis Avenue Jean XXIII
49000 Angers
Tél : **0800 250 800** - clic@ville.angers.fr

Brochure « Aide aux aidants » :
<http://www.angers.fr/vie-pratique/social-sante/le-ccas/le-public-retraite-age-dependant/le-service-de-soutien-a-domicile-ssad/index.html>





ENFANCE



Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis par les structures municipales : crèches, haltes-garderies, garderies périscolaires et accueils de loisirs.

Signaler les difficultés dès l'inscription permettra d'établir un **Projet Personnalisé d'Accueil** (PPA) pour recevoir l'enfant dans les meilleures conditions.

Un accompagnement individuel pour les enfants à besoins éducatifs particuliers peut être mis en place à la demande du lieu d'accueil.

Le Point Info Famille est un lieu d'information et d'orientation situé dans le hall de l'Hôtel de Ville (écoles, crèches, vacances, loisirs...).



Direction Education Enfance

Point Info Famille

Hôtel de Ville

Boulevard de la Résistance et de la Déportation
49000 Angers

Tél : **02 41 05 45 80** - info-famille@ville.angers.fr

Plus d'informations :

<http://www.angers.fr/vie-pratique/enfance/le-point-info-famille/index.html>





SPORTS ET LOISIRS



Athlétisme, natation, tennis de table... de nombreuses disciplines sportives sont accessibles au sein des clubs, et des sections Handisport ou Sport adapté.



Direction Sports et Loisirs

12 rue des Ursules

49000 Angers

Tél : **02 41 05 45 25**

L'annuaire des associations angevines

http://asso.angers.fr/recherche_asso.php

Le programme des manifestations sportives

<http://www.angers.fr/vie-pratique/sport-loisirs/les-associations-sportives/index.html>

Piscines

Un dispositif pour faciliter l'entrée dans l'eau des personnes à mobilité réduite est mutualisé entre les piscines Jean Bouin et La Rosaiea.



Contact pour s'informer de la disponibilité :

Tél : **02 41 79 70 28**

Plus d'information sur les piscines

<http://www.angers.fr/vie-pratique/sport-loisirs/les-equipements-sportifs/les-piscines/index.html>





CULTURE



Bibliothèques

Lire Autrement

La bibliothèque Toussaint propose des prêts de livres audio (cassettes, CD ou MP3) ou en caractères agrandis.

Sur rendez-vous un ordinateur équipé d'un écran 21 pouces, d'une plage braille, d'un scanner et de 2 logiciels spécifiques (Zoomtext et Jaws) est mis à disposition.

Le personnel peut accompagner la recherche et le choix des documents.

L'heure du conte en LSF

En partenariat avec l'association « Un Signe » et le centre Charlotte-Blouin, certains contes sont traduits en Langue des Signes.

Bibliothèque à domicile

Si une personne a des difficultés pour se rendre à la bibliothèque, un service peut lui apporter à domicile des livres, revues, CD, DVD qu'elle aura sélectionnés.



Direction Action Culturelle

Médiathèque Toussaint

49 rue Toussaint - 49000 Angers

Tél : **02 41 24 25 50** - bibliotheque@ville.angers.fr

Plus d'informations sur Lire Autrement :

<http://bm.angers.fr/nos-services/lire-autrement/index.html>

Plus d'informations sur Bibliothèque à domicile :

<http://bm.angers.fr/nos-services/bibliotheque-a-domicile/index.html>



Musées

Des sièges pliants peuvent être prêtés aux personnes à mobilité réduite durant leur visite.

Des aides à la visite sont mises à disposition : audioguides équipés de boucle magnétique, fiches « face à l'œuvre », journaux d'exposition (édités en caractères agrandis).

Certaines visites sont adaptées : parcours descriptifs ou visites tactiles pour les personnes déficientes visuelles, visite « art contemporain » pour les personnes en situation de handicap mental, parcours commentés traduits en LSF... **Elles sont organisées sur réservation**, pour un groupe d'au moins 6 personnes.



Musée des Beaux Arts – rue du Musée – Angers
Tél : **02 41 05 38 38**

Musée Jean Lurçat – 4 bd Arago – Angers
Tél : **02 41 24 18 45**

Galerie David d'Angers – 33 bis rue Toussaint
Angers
Tél : **02 41 05 38 90**

Service culturel - Réservations
Tél : **02 41 05 38 38**
serviceculturel.musees@ville.angers.fr

Le programme des activités :
<http://musees.angers.fr/activites/index.html>

Théâtres

Grand Théâtre

Le Grand Théâtre possède des récepteurs individuels équipés de boucles magnétiques.

Pour permettre leur accueil dans les meilleures conditions, les personnes à mobilité réduite doivent prévenir le Théâtre 48h à l'avance.



Place du Ralliement – Angers
Tél : **02 41 24 16 30**



Le Quai, Forum des Arts Vivants

Des visites adaptées et un accueil spécifique des personnes en situation de handicap sont proposés.

Des récepteurs individuels pour les personnes malentendantes sont disponibles sur demande auprès de la billetterie.

Certains spectacles du Nouveau Théâtre d'Angers (NTA) sont accessibles en audiodescription pour les personnes déficientes visuelles, en surtitrage ou en LSF pour les personnes déficientes auditives.



17 rue de la Tannerie - Angers

Tél : **02 41 22 20 25**

julien.villeneuve@lequai-angers.eu

Tél : **02 44 01 22 48**

severine.hamelin@nta-angers.fr

Plus d'informations :

<http://www.lequai-angers.eu/fr/infos-pratiques/accessibilite/>



L'Institut Municipal

Il organise, en partenariat avec l'Association IRIS 49 et le Centre Charlotte Blouin, des cours d'initiation à la Langue des Signes Française.



9 rue du Musée - Angers

Tél : **02 41 05 38 80**

institut.municipal@ville.angers.fr

Le programme des cours :

<http://www.angers.fr/vie-pratique/culture/les-equipements-culturels/institut-municipal/les-cours-payants-annuels-2011-2012/index.html>

Notes : _____

Les événements culturels

La Ville d'Angers organise chaque année de nombreuses manifestations : le Festival Premiers Plans, les Accroche Cœurs, les Journées du Patrimoine, Soleils d'Hiver, ... pendant lesquels des accueils adaptés peuvent être proposés.

Pour plus d'informations :

Festival 1^{ers} Plans :

<http://www.premiersplans.org/festival/publics-accessibilite.php>

Les Accroche Cœurs :

<http://www.angers.fr/vie-pratique/culture/les-evenements-culturels/accroche-coeurs-2011/accueil/index.ht>

Journées du Patrimoine

<http://www.angers.fr/vie-pratique/culture/la-politique-culturelle/angers-ville-d-art-et-d-histoire/les-adultes/les-journees-europeennes-du-patrimoine/index.html>

Soleils d'hiver

<http://www.angers.fr/vie-pratique/vos-droits-et-de-marches/droits-et-demarches-pour-les-professionnels/soleils-d-hiver/index.html>





TOURISME LOISIRS



Angers Loire Tourisme

Le label « Tourisme et Handicap »

L'office de Tourisme est labellisé « Tourisme et Handicap » : Un accueil spécifique des personnes en situation de handicap est proposé au comptoir confort, où elles pourront trouver des documents adaptés et des renseignements sur les sites labellisés d'Angers Loire Métropole. Le site Internet propose également une rubrique « préparation au voyage » et « séjours confort ».

La visite du centre historique le long du circuit confort

Parcours de découverte patrimoniale pour lequel des plans du circuit, des parcours audioguidés et un livret « Balade sensorielle » sont disponibles.

Les rendez vous de l'Office du Tourisme

Angers Loire Tourisme propose une large palette de visites et d'animations pour les touristes et les Angevins : certains guides sont formés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Angers, territoire test pour le label « Destination pour Tous »

Des guides d'accueil et des plans des quartiers tests seront bientôt disponibles à l'Office du Tourisme et dans les hébergements labellisés.

7 place Kennedy - Angers - Tél : **02 41 23 50 00**
accueil@angersloiretourisme.com

Plus d'information sur les Offres adaptées :

http://www.angersloiretourisme.com/fr/Votre_séjour_adapté.aspx

Le plan du circuit : http://www.angersloiretourisme.com/fr/circuit_confort_zévisit.aspx

La visite audioguidée : http://www.angersloiretourisme.com/fr/ZéVisit_Mobile.aspx

Le programme des visites : <http://www.angersloiretourisme.com/FR/actualite/liste.aspx>

Tél : **02 41 23 50 31**

Christine.thinon@angersloiretourisme.com

Tél : **02 41 23 50 30**

helene.benoist@angersloiretourisme.com

Le service Ville d'Art et d'Histoire

En partenariat avec Angers Loire Tourisme, le service Ville d'Art et d'Histoire, propose des visites et des circuits.

Le service peut également étudier des projets spécifiques (classes patrimoine, atelier adapté), avec les associations ou les structures qui en font la demande.

30 fiches patrimoines sont téléchargeables sur le site Internet du service. La fiche « Au fil du tramway », complétée de descriptifs audio, LSF et caractères agrandis, est également disponible sur smartphone.

Service Ville d'Art et d'Histoire :

Tél : **02 41 60 22 13**

service-ville-art-et-histoire@ville.angers.fr

Les fiches patrimoine :

<http://www.angers.fr/vie-pratique/culture/la-politique-culturelle/angers-ville-d-art-et-d-histoire/ressources/fiches-patrimoine/index.html>

Notes : _____



La Maison de l'Environnement

La visite de la salle d'exposition et du jardin biologique ainsi que les ateliers «jardin» sont accessibles.

Maison de l'Environnement
Direction Environnement – Cadre de vie
Avenue du Lac de Maine
49000 Angers

Tél : **02 41 22 32 30**
maison.environnement@ville.angers.fr

Le programme des activités :
<http://www.angers.fr/vie-pratique/environnement/la-maison-de-l-environnement/la-maison-de-l-environnement/index.html>

Notes : _____





AUTRES LIENS UTILES



Autres liens utiles

De nombreuses associations et professionnels travaillent à l'intégration sociale des personnes en situation de handicap.

Leurs coordonnées sont disponibles :

- pour les associations : à la Direction de la Vie Associative et sur le site Internet dédié.



Direction du Développement de la Vie Associative

Rue David d'Angers - 49000 Angers

Tél : **02 41 05 45 63 ou 72**

vie-associative@ville.angers.fr

Annuaire vie associative :

<http://asso.angers.fr/>

- pour les professionnels : auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées



Maison Départementale des Personnes Handicapées

35 rue du Château d'Orgemont - 49100 Angers

Tél : **0 800 49 00 49**

contact@mdph49.fr

En savoir plus sur la MDPH :

<http://www.mdp49.fr/>



**CONSULTEZ LE
RÉPERTOIRE SUR**

www.angers.fr/handicap



INFOS

Ville d'Angers

Direction Santé Publique

2 bis rue des Ursules – 49000 ANGERS

Tél. 02 41 05 44 36 - handicap.dsp@ville.angers.fr